



Projet de loi de finances pour 2025

Sénat

Observations de l'Uniopss sur la mission
« Cohésion des territoires »

Programmes 177, 135, 109

Octobre 2024

L'ensemble des membres du Groupe Prévention Hébergement Logement de l'Uniopss ainsi que les Conseillers Techniques Lutte contre les Exclusions des Uriopss ont été mobilisés sur la définition des attentes prioritaires des associations quant à ce PLF.

Ont tout particulièrement contribué : l'Uriopss Ile de France, l'Uriopss Occitanie et l'un de ses adhérents, Directeur de l'Association Riposte à Bagnols sur Cèze, l'Uriopss Centre, l'Uriopss Bourgogne-Franche Comté, l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes, l'Association des Cités du Secours Catholique, l'Unafu, l'Unhaj, la Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme, la Fapil.

Se joignent aux attentes prioritaires exprimées par l'Uniopss et ses adhérents en matière de rénovation énergétique : le Collectif Rénovons, animé par le Réseau CLER, ainsi que le réseau RENOMAR, réseau de Mon Accompagnateur Rénov.

Table des matières

1. Contexte dans lequel sont exprimées les attentes du secteur Hébergement_Logement -----	4
2. Les attentes des associations quant au PLF 2025 -----	5
3. L'analyse du PLF 2025 et des choix qui y sont faits à ce jour -----	7
4. Les messages principaux de l'Uniopss aux parlementaires pour le vote du PLF 2025-----	8

1. Contexte dans lequel sont exprimées les attentes du secteur hébergement-Logement

Le contexte dans lequel les attentes associatives sont exprimées est le suivant :

- La construction de logements locatifs sociaux n'a jamais été aussi basse, et la construction de logements tout court n'a jamais été aussi faible depuis les années 50,
- Plus de 2000 enfants ont à nouveau fait leur rentrée à la rue fin août 2024¹, traduisant une situation de manque criant de places d'hébergement pour faire face à des besoins primordiaux,
- Des injonctions de remise à la rue sont faites aux acteurs de l'hébergement d'urgence sur plusieurs territoires, faute de places suffisantes,
- Des priorisations inacceptables entre des situations toutes plus critiques ont été constatées sur certains territoires, aboutissant à demander la preuve de pathologies médicales avérées des enfants pour reconnaître la priorité à être hébergée pour une femme seule avec enfants de moins de 3 ans.
- Des places d'hébergement d'urgence ont été transformées pour plus de qualité sur certains territoires comme l'Île de France, ce qui est souhaitable, mais au détriment de la capacité disponible ensuite,
- Une suppression de 6000 places en Dispositif National d'Accueil, à destination des demandeurs d'asile, est envisagée dans le programme 303, qui se traduira automatiquement par un report sur l'hébergement d'urgence classique.
- La politique ambitieuse de logement d'abord 2 a produit des résultats qui appellent à la soutenir dans la durée.
- Janvier 2025 devrait marquer la poursuite de la mise en œuvre d'une politique courageuse du gouvernement, consistant à mettre un terme aux passoires thermiques en les interdisant à la location, ce qui supposera par contre un investissement sans précédent sur la rénovation énergétique des logements,
- Les prix de l'électricité ont augmenté en août 2024 de 15 %,
- L'instabilité géopolitique internationale amène à réinterroger les politiques transitoires mises en œuvre pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, mais elles ne peuvent être réinterrogées en insécurisant financièrement les associations généreuses qui se sont engagées dans l'accueil des personnes.
- La reconnaissance financière des professionnels du secteur via l'extension du Ségur pour tous intervient dans les mots, mais pas dans les actes, puisque les fonds pour les mettre en œuvre ne sont pas versés aux associations.
- Le dispositif Loc'avantages, qui permet d'inciter les propriétaires à louer à des loyers moins élevés dans le parc privé, arrivera à échéance fin 2024.

¹ <https://www.linkedin.com/company/r%C3%A9novons/?viewAsMember=true>

2. Les attentes des associations quant au PLF 2025

C'est pourquoi, pour 2025, avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement qui peut être l'occasion de lancer de nouvelles ambitions, les associations du secteur portent prioritairement les demandes suivantes :

- a)** La création d'une loi de programmation pour l'hébergement, le logement accompagné, le logement locatif social, comprenant des objectifs chiffrés, et les moyens correspondant pour :
- Le maintien des 203 000 places d'hébergement existantes à ce jour.
 - La création de 10 000 solutions supplémentaires correspondant à 120 Millions d'euros 3 fois promis par 3 Ministres du logement successifs.
 - Le renforcement des dispositifs de veille sociale, et en particulier les maraudes/samus sociaux et accueils de jour, en première ligne face à l'explosion du sans-abrisme.
 - Le maintien des objectifs de création de logements accompagnés tel que prévus dans le plan logement d'abord 2, dont 25 000 résidences sociales dont FJT, avec prévision de l'indexation dans la durée des financements attribués aux pensions de famille.
 - La construction de 200 000 logements locatifs sociaux par an dont 80 000 PLAI, ce qui supposera la suppression de la RLS pour y parvenir ainsi que prolongation de la compensation aux collectivités de l'exonération de TFPB.

Pour atteindre l'objectif de 25 000 résidences sociales dont FJT, sera nécessaire :

- La révision du modèle économique des résidences sociales avec le retour à un indice composite de revalorisation des redevances permettant d'intégrer l'évolution des coûts des fluides, tout en augmentant l'APL-foyer afin que la revalorisation ne pèse pas sur les personnes logées.

- b)** La réintroduction du 1 Milliard d'euros perdu en 2024 sur la rénovation énergétique des logements.

En effet, pour que l'interdiction des passoires thermiques en janvier 2025 reste bien le progrès social qu'elle doit être, il faut qu'en parallèle le secteur ait tous les moyens nécessaires pour accélérer la rénovation performante des passoires, notamment en ciblant le reste à charge des propriétaires occupants modestes. La priorité donnée aux rénovations globales sur les rénovations par gestes doit perdurer, afin de respecter nos objectifs climatiques et de sortir durablement les ménages de la précarité énergétique.

- c) L'augmentation du chèque énergie rendue absolument indispensable face à l'augmentation des coûts de l'électricité *et son passage à 450 Euros en moyenne, 800 Euros pour les plus modestes, avec un accès facilité à celui-ci (sur base des données en possession des services fiscaux et de la CAF, sans avoir besoin d'attester d'une taxe d'habitation qui est une preuve impossible à fournir pour de nombreux publics), et en l'élargissant aux personnes qui sont au niveau du SMIC.*
- d) L'augmentation du forfait-charges de l'APL
- e) Le paiement du travail fourni en 2024 pour accompagner les réfugiés ukrainiens et la prolongation en 2025 en attendant une bascule vers de l'IML classique qui devrait s'accompagner d'une augmentation à due proportion du volume de l'IML classique pour éviter la concurrence entre publics et la mise à la rue de fait des réfugiés ukrainiens, ainsi que d'une prise en compte des besoins d'un accompagnement renforcé (notamment sur le volet de la langue) et de situations particulières rendant le retour à l'emploi impossible (pour des raisons de santé, handicap, âge, situation familiale) seront nécessaires.
- f) Le versement aux associations des fonds correspondant à la mise en œuvre de l'extension du Ségur pour tous pour éviter à la fois les contentieux prud'hommaux et la fuite de personnels du secteur de la lutte contre l'exclusion vers d'autres secteurs.
- g) La poursuite et l'amélioration du dispositif Loc' Avantages voire la refonte d'une fiscalité locative véritablement avantageuse pour les propriétaires bailleurs solidaires.

Cette amélioration pourrait passer dans un premier temps notamment par le passage à un crédit d'impôts plafonné à 4000 Euros, et une révision des niveaux de loyer pour le social et le très social, s'appuyant notamment sur les préconisations issues du rapport proposé par la députée Annaïg Le Meur. A moyen terme, une refonte avec déplafonnement des dispositifs fiscaux pour inciter les propriétaires à louer plus de logements à des loyers solidaires pourrait être étudiée.

[1] Cf baromètre Unicef-FAS août 2024

3. L'analyse du PLF 2025 et des choix qui y sont faits à ce jour

- a) Ce PLF sanctuarise le volume existant de places d'hébergement, en maintenant les 203 000 places d'hébergement existantes jusque-là.
- b) Cependant, ce PLF réduit de 74 Millions d'euros les crédits liés à l'hébergement d'urgence, tout en maintenant les objectifs de 203 000 places existantes au global, incitant ainsi les acteurs à faire autant avec moins, ce qui est impossible.
- c) Ce PLF sanctuarise également les objectifs chiffrés et les financements liés à l'exécution du plan logement d'abord 2,
- d) Ce PLF sanctuarise enfin les crédits dédiés aux APL, indispensables pour l'accès et le maintien dans le logement tant privé que social.
- e) L'Uniopss salue le maintien au global de ces engagements, qui était absolument indispensable pour répondre aux besoins constatés et appelle à les maintenir absolument tout au long du débat parlementaire. Elle appelle cependant à rétablir les 74 Millions d'euros qui vont manquer à l'hébergement d'urgence.
- f) La prise en compte partielle uniquement de l'inflation, d'une part, l'absence de compensation financière par l'Etat de la revalorisation opérée par l'extension à tous du Ségur d'autre part, mettront cependant les structures d'hébergement dans des difficultés financières qui rendront leur modèle économique fragile d'une part, la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes difficile à maintenir d'autre part. L'Uniopss appelle donc à compenser intégralement l'extension du financement du Ségur pour tous.
- g) L'absence de revalorisation de l'APL et notamment de son forfait charge dans un contexte où les dépenses d'énergie vont augmenter avec la hausse des prix de l'électricité et l'amointrissement du bouclier tarifaire, et ce alors que les loyers ne sont toujours pas davantage encadrés, aura des conséquences sur les difficultés des personnes à solvabiliser leur dépense logement.
- h) Le maintien du chèque énergie à l'identique était important, mais sera insuffisant pour faire face à l'augmentation importante des factures d'électricité depuis le 1^{er} août 2024.

- i) Mais c'est surtout l'absence de programmation d'une construction ambitieuse de logements sociaux qui posera problème dans un contexte où on compte 2, 7 Millions de demandes de logement social en attente. Le gouvernement semble prêt à baisser la RLS. C'est en effet indispensable, puisqu'elle vient ponctionner les fonds propres des bailleurs sociaux et donc leur capacité à construire de nouveaux logements, alors que tous les acteurs, y compris ceux du parc privé, appellent à sa suppression.
- j) Les ambitions revues à la baisse pour Ma Prime Rénov, dédiée à la rénovation énergétique des logements dans le parc privé, font craindre que l'effort massif nécessaire pour rénover les 5 Millions de passoires thermiques ne pourra pas être fait. En effet, pour 2025,

4. Les messages principaux de l'Uniopss aux parlementaires pour le vote du PLF 2025, mission cohésion des territoires

L'Uniopss appelle donc les sénateurs, lors du vote à soutenir :

- a) Les sanctuarisations de crédits prévues sur l'hébergement et le logement accompagné, qui sont absolument indispensables,
- b) La réintroduction des crédits baissés sur l'hébergement d'urgence,
- c) L'engagement de construction de logements locatifs sociaux pluriannuelle avec les financements correspondants,
- d) La suppression de la RLS,
- e) La réintroduction des crédits Ma Prime Rénov pour le parc privé, le dégel des crédits 2024 pour la rénovation énergétique des logements sociaux et le maintien des engagements pris initialement et revus depuis pour 2025.
- f) Le financement intégral du Ségur pour tous, pour maintenir l'attractivité du secteur donc la prise en charge des personnes fragiles,
- g) Le financement des activités 2024 et 2025 pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Liste des adhérents membres du groupe

Prévention Hébergement Logement de l'Uniopss

1. ACSC - Association des Cités du Secours Catholique
2. Advocacy
3. Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)
4. Amicale du Nid
5. APF France Handicap
6. Apprentis d'Auteuil
7. Association le Moulin Vert
8. CCMSA
9. Cimade
10. Citoyens et Justice
11. Cohabilis
12. Emmaüs France
13. Fédération des acteurs de la solidarité
14. Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
15. Fédération Entraide Protestante
16. Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)
17. Fédération Habitat et Humanisme
18. Fédération SOLIHA
19. Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
20. Fédération Santé Habitat
21. Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
22. Fondation Armée du Salut
23. Fondation de France
24. France Terre d'Asile
25. Les petits frères des Pauvres
26. Médecins du Monde
27. MUTLOG
28. Secours Catholique-Caritas France
29. Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
30. Union professionnelle du logement accompagné (UNAFLO)
31. Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)
32. Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)
33. Union nationale des Cllaj



Acteurs majeurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, l'Uniopss et les Uriopss représentent, soutiennent et rassemblent les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Présent sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, le réseau de l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Cet ancrage territorial, ainsi que son expertise dans l'ensemble des champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, jeunesse, lutte contre l'exclusion...), permet à ce réseau de porter une analyse transversale et de contribuer à la construction de politiques publiques ambitieuses en France et en Europe.

Les valeurs qui nous rassemblent

- ▶ Primauté de la personne
- ▶ Non lucrativité
- ▶ Solidarité
- ▶ Égalité dans l'accès aux droits
- ▶ Participation de tous à la vie de la société

Contacts :

Jérôme Voiturier, Directeur général de l'Uniopss

☎ : 01 53 36 35 30 ✉ : jvoiturier@uniopss.asso.fr

Jeanne Dietrich, Conseillère technique Hébergement-Logement

☎ : 01 53 36 35 11 ✉ : jdietrich@uniopss.asso.fr



Uniopss – 15 rue Albert CS 21306 - 75214 PARIS cedex 13
Tél : 01 53 36 35 00 – contact@uniopss.asso.fr – <https://www.uniopss.asso.fr/>